

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>Schéma régional des carrières Centre-Val de Loire</p> <p>Compte-rendu de la concertation préalable</p>	<p>Décembre - 2018</p>
<p>Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire</p>		

1. Objet de la consultation (L121-15-1 du Code de l'environnement)

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

2. Dates et modalités de la consultation :

- Publication de l'avis de concertation préalable le 31 août 2018.
- Concertation préalable du 17 septembre 2018 au 19 novembre 2019 inclus (2 mois).
- Recueil des avis par voie postale et via une adresse électronique dédiée (concertation-public-src.centre-vdl@developpement-durable.gouv.fr)

3. Avis recueillis :

Aucun avis n'a été recueilli dans le cadre de cette consultation.

4. Prise en compte des avis exprimés :

Sans objet.